This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

6284
15.12

6284.15.12

Harvard College Library

FROM THE FUND OF

FREDERICK ATHEARN LANE

OF NEW YORK

(Class of 1849)

6284.15.12

Harvard College Library

FROM THE FUND OF

FREDERICK ATHEARN LANE

OF NEW YORK

(Class of 1849)

70

6284.15.12.

SITUATION

DE LA

LANGUE FRANÇAISE AU CANADA

ORIGINES, MODIFICATIONS, ACCENT, HISTOIRE
SITUATION PRÉSENTE, AVENIR

PAR

BENJAMIN SULTE

ÉTUDE PUBLIÉE À L'OCCASION DE LA VISITE DES JOURNALISTES FRANÇAIS

MONTRÉAL
IMPRIMERIE GÉNÉRALE, 45, PLACE JACQUES-CARTIER
1885

6284.15.12

HARVARD COLLEGE
FEB 28 1917
LIBRARY

Lane fund

SITUATION

DE LA

LANGUE FRANÇAISE AU CANADA

ORIGINES, MODIFICATIONS, ACCENT, HISTOIRE SITUATION PRÉSENTE, AVENIR

Notre pays reçoit en ce moment la visite de plusieurs écrivains français qui seront sans doute curieux d'étudier notre langue. Je profite de la circonstance pour mettre sous les yeux des lecteurs mes humbles observations à ce sujet.

I

Une nation perd son caractère distinctif lorsqu'elle abandonne sa langue. La langue est comme une sentinelle qui veille sur un camp endormi. Rien ne résiste aux coups d'un agresseur qui, ayant tué la sentinelle, se précipite sur le camp les armes à la main.

Pénétrons-nous de cette vérité. Elle nous enseigne à être sur nos gardes et à ne pas sacrifier follement un bien dont la perte serait irréparable.

L'attachement que les Canadiens ont montré jusqu'ici pour la langue française donne lieu d'espérer que nous ne les verrons jamais la mettre en oubli. Ce n'est donc pas pour leur faire des reproches que je trace ces lignes, mais plutôt pour nous entretenir, dans une causerie familière, de l'état de la langue parmi nous et de l'importance que nous devons attacher à sa conservation.

Parlons des origines de notre langage ; des éléments qui ont donné naissance à l'accent canadien ; de l'histoire du français dans notre vie publique, et enfin, de ce qu'il sera.

Un Anglais instruit, le Révérend James Roy, ayant fait un séjour prolongé au Canada, n'hésite pas à se prononcer sur les principaux points que nous aurons à examiner.

Je traduis :

" Les premiers Canadiens sont venus des côtes nord et nord-ouest de la France. (Il faudrait dire aussi des bords de la Loire.) Connaissant ces sources, le caractère et la position sociale de ce peuple à l'époque de son émigration, nous pouvons rattacher le langage parlé par les colons du Canada à celui de leur pays natal, tant autrefois qu'aujourd'hui.

" Après la conquête des Gaules par Jules César, la basse latinité de ses soldats, mêlée à un élément celtique presque imperceptible et à une plus grande somme de mots teutons, se développa au nord de la ligne qui va de la Rochelle à Grenoble, et forma la langue d'oïl (qui est ainsi nommée à cause de la manière de prononcer le mot " oui " dans ces régions.) Celle-ci, à son tour, se subdivisa en quatre dialectes principaux : normand, picard, bourguignon et français, ou de "l'Ile-de-France " (avec Paris pour chef-lieu). Après 1200, le dialecte de l'Ile-de-France prit le

pas les autres, d'abord dans les actes officiels, puis dans la littérature, tandis que le normand dégénérait en un simple patois. L'abandon définitif des restes du latin, dans le XIVe siècle, marque la division entre le français ancien et moderne. La langue française du XVe siècle est formée ; dans le XVIe, vers le temps où le Canada fut découvert, le français devint le langage de la cour, du palais et de la littérature, de la Seine à la Loire. Pendant quatre siècles et plus, le normand avait été assujetti au français grandissant... Au temps de l'établissement du Canada (vers 1630), la langue parisienne était moins correcte que celle de la région d'où sortit la masse des premiers Canadiens. L'examen des classiques de l'âge le plus brillant de la littérature française (1660-1700) démontre que ce que l'on regarde à présent, parmi les Français du Canada, comme ayant dégénéré en patois, était la prononciation adoptée immédiatement avant et pendant la période la plus célèbre du théâtre français.

" La Bruyère écrivait, en 1682 : " L'air de cour est contagieux ; il se prend à Versailles comme l'accent normand à Rouen ou à Falaise." La Bruyère croyait se moquer de l'accent normand.

" Ce n'est pas le français du Canada qui a changé ou dégénéré, c'est plutôt le français de Paris, qui, pressé par l'influence croissante de l'accent des basses classes a abandonné sa vieille prononciation pour en adopter une qui est encore plus éloignée de celle du Canada que des sources du latin mérovingien et du latin des soldats de César. Les sons du vieux langage étaient devenus étrangers à Paris et à Versailles à la fin du dix-septième siècle, mais les habitants de Rouen et de Falaise (pays des Canadiens) les avaient conservés.

" Au point de vue philologique, le français du Canada est donc plus pur que celui de Paris... Tant par des expressions comparées que par la prononciation, on peut voir que le français du Canada n'est pas une corruption de celui de Paris... Si l'idiome canadien n'est pas toujours grammatical, c'est plutôt à cause d'un changement d'opinion survenu chez les grammairiens de France que par suite d'altérations produites au Canada."

La parenté, la filiation directe de notre langage est établie par ce raisonnement et par mille preuves faciles à obtenir. S'en suit-il que nous parlons tout à fait comme les Normands ? Non. L'accent se reconnaît instantanément, mais nous nous exprimons avec plus de pureté que nos parents de là-bas.

II

Le préjugé joue dans ce monde un rôle énorme ; la plupart des " Français de France " qui nous visitent, entendant des sons qui rappellent la Normandie, concluent, sans examen, comme M. Duvergier de Hauranne, que nous parlons " un jargon normand qui a gardé tout l'accent du terroir."

Le mot " jargon " dépasse la mesure. Nous n'avons ni Breton bretonnant, ni Gascon gasconnant, ni grasseyeurs, ni chanteurs.

Cet accent de terroir normand dont parle M. Duvergier, se réduit à fort peu de chose.

Il n'en est pas moins vrai que celui qui règne ici est plus rapproché du normand que de tout autre.

Après, vient le Poitou.

Il faut se rappeler néanmoins que notre principal groupe n'est pas originaire de la Normandie. L'Anjou, la Touraine, la Saintonge, le Poitou, l'Angoumois, le pays de la Rochelle, et de 1665 à 1680, Paris, nous ont donné la masse de nos fondateurs de famille. Nous sommes sortis en grand nombre des Charentes. Au nord, la Picardie, la Normandie et le Perche avaient contribué par un fort contingent dès le début (1630-50), En dernier lieu, la Bretagne, la Champagne et le Lyonnais sont à mentionner.

Nous n'avons rien qui ressemble au langage des Jerseyais

Il y a deux cents ans révolus que notre plus fort noyau est fixé sur le sol du Canada

Cette population se compose donc des descendants de gens venus de France principalement au dix-septième siècle. Après 1700, ce courant n'existait plus. Une fois la conquête accomplie (1760), nous n'avons rien tiré de la France. Ce n'est que depuis une quinzaine d'années que les agents d'immigration nous envoient de nouveau quelques Français. Un siècle et trois quarts s'est par conséquent écoulé sans presque aucun mélange avec nos frères de France.

Mais, dira-t-on, prétendez-vous que le Canada présente la merveille de l'uniformité du langage et de l'accent ? Sans doute ! Rien de plus facile que de le constater. De Gaspé à Prescott, il ne varie pas, et, ce qui est au moins aussi singulier, c'est que, à l'ouest de la province d'Ontario, dans le comté d'Essex, par exemple, où nos gens sont si nombreux, le langage est le même que sur les rives du Saint-Laurent et de l'Ottawa. Il est le même dans les Etats-Unis, partout où nous nous sommes répandus.

Comment expliquer un fait en apparence si étrange ? Tout naturellement ! Il remonte au début de la colonie ; il suit ses développements et son histoire.

C'est le groupe normand qui est arrivé le premier. Les percherons suivirent de près. Entre eux, il n'y a pas de différence bien notable. D'ailleurs, on connait, par l'histoire de France, que le normand est absorbant. Il a dû s'imposer sans retard. Lorsque d'autres provinces françaises nous ont envoyé, à leur tour, des familles, la place était prise quant à l'accent ; le langage ne s'est modifié que sous le rapport des termes, des locutions, et cela pour enrichir le fond normand.

Pourquoi n'avons-nous pas de mots de patois ? Pour la même raison.

Dans ces premiers temps (17ème siècle) l'influence des directeurs et directrices de nos institutions publiques, a été décisive. Ecoles, hôpitaux, séminaires, cures, avaient à leur tête des hommes et des femmes très instruits, venant de toutes les parties de la France et qui, en très peu de temps, eurent fondu les accents de leurs administrés en un seul corps où domina, nécessairement, le normand, mais où les accents de Chartres, de Tours et des Charentes prirent aussi une belle part. Ces professeurs, ces curés apprenaient aux petits Canadiens à bien parler, à bien prononcer, à bien saisir le génie de la langue française. Quelles conditions plus favorables peut-on exiger pour atteindre à l'uniformité et à l'exactitude du langage chez le peuple ?

III

Que le Canada, dit Bibaud jeune, ait été autrefois le pays du beau langage français, c'est ce dont il n'est pas permis de douter, tant les témoignages, à ce sujet, s'offrent en foule et se pressent.

" J'avais peine à comprendre, dit le récollet Chrétien Leclercq, ce que me disait un jour, un grand homme d'esprit — que je serais bien surpris de trouver au Canada d'aussi honnêtes gens ; qu'il ne connaissait pas de province du royaume où il y eût, à proportion, et communément, plus de fonds d'esprit, de pénétration et de politesse... Il nous ajoutait que nous y trouverions même un langage plus poli, une énonciation nette et pure, une prononciation sans accent. Mais il est vrai que, quand je fus sur les lieux, (en 1675) j'ai reconnu qu'on ne m'avait rien flatté, la Nouvelle-France étant en cela plus heureuse que les pays nouvellement établis dans les autres parties du monde."

N'avons-nous pas dans nos chansons populaires une preuve manifeste de la modification en mieux du langage des anciens Canadiens ? La plupart de ces petits poèmes se retrouvent en France, mais leur valeur littéraire n'égale plus celle des

couplets que nous connaissons ici. La raison en est que, grâce à une instruction générale, et grâce à des avis donnés, évidemment par les religieux et les personnes d'éducation qui avaient de si fréquents rapports avec nos habitants et nos voyageurs, ces vers se sont policés, ont été comme refondus, sans perdre leur caractère d'expression naïve, et ont gagné un charme que l'on chercherait en vain dans les versions conservées en France.

Je viens d'écrire : " instruction plus générale." Ceci, encore, nous fortifie dans l'opinion que je soutiens. En ouvrant les registres et les actes des premiers temps de la colonie, on est étonné de voir que presque tout le monde savait signer. Or, qu'est-il de plus aisé que de perfectionner le langage de ceux qui ont déjà de l'instruction ? Le bon grain que l'on a semé chez nous n'est donc pas tombé dans une terre ingrate.

La Potherie, qui nous visita en 1700 écrivait :

" On parle ici parfaitement bien sans mauvais accent. Quoiqu'il y ait un mélange de personnes de presque toutes les provinces de France, on ne saurait distinguer le parler d'aucune dans les Canadiennes."

Charlevoix (1720) ajoute :

" Les ajustements font bien à nos créoles. Tout est ici de belle taille, et le plus beau sang du monde dans les deux sexes ; l'esprit, les manières douces et polies sont communs à tous, et la rusticité, soit dans le langage, soit dans les façons, n'est pas même connue dans les campagnes les plus écartées. Les Canadiens, c'est-à-dire, les créoles du Canada, respirent en naissant un air de liberté qui les rend fort agréables dans le commerce de la vie, et nulle part ailleurs, on ne parle plus purement notre langue. On ne remarque même ici aucun accent."

" Quoi qu'il y ait ici un mélange de toutes les provinces de France, on ne saurait distinguer le parler d'aucune d'elles dans les Canadiennes." répète-t-il, vingt ans après la Potherie.

La Mère de l'Incarnation avait affirmé la même chose, un demi-siècle auparavant.

Et si l'on n'est point encore convaincu, dit Bibaud, on ne peut mieux faire, sans doute, que de donner pour arbitre à tous ces témoins graves le savent voyageur suédois Kalm, contemporain et ami intime du comte de La Galissonière, notre gouverneur en 1748 : Kalm n'a pas dû comploter avec eux pour tromper la postérité :

" Les dames et demoiselles du Canada, et particulièrement celles de Montréal, sont très-portées à rire des fautes que font les étrangers en parlant. En Canada, la langue française n'est guère parlée que par les Français, car il y a rarement des étrangers, et les sauvages, naturellement trop fiers pour apprendre la langue des Français, obligent ceux-ci à apprendre la leur. Il suit de là que les dames, en Canada ne peuvent rien entendre d'un peu commun sans en rire."

Et l'abbé D'Olivet :

" On peut envoyer un opéra en Canada, et il sera chanté à Québec note pour note et sur le même ton qu'à Paris ; mais on ne saurait envoyer une phrase de conversation à Bordeaux et à Montpellier et faire qu'elle y soit prononcée syllabe par syllabe comme à Paris."

IV

Tant que dura le régime français, la langue se maintint dans sa perfection. Qui eut dit à la Galissonnière, à Vaudreuil, à Montcalm, qu'un jour viendrait où les Canadiens, abandonnés par la France, appauvris par la guerre, tenus sous le talon du vainqueur, se relèveraient et que l'instrument de leur salut serait, quoi ? la langue de leur berceau, à laquelle des gouverneurs et des fonctionnaires maladroits avaient voulu toucher !

Oui, nous avions tout souffert, tout enduré. L'espoir ne tenait plus qu'à un fil

— mais tout-a-coup on s'aperçut que ce lien en apparence si fragile pouvait ébranler la colonie.

Quand Lévis et Vaudreuil dictaient à Amherst la capitulation de Montréal et qu'ils oubliaient d'y stipuler la conservation de la langue française, ils omettaient, dans ce document célèbre, l'indication d'une arme, que leurs descendants devaient un jour utiliser et rendre plus redoutable que l'épée et le canon.

Je ne parlerai que pour mémoire des persécutions que nos pères subirent, de 1760 à 1790, à cause de leur langue. Ces faits sont connus. Arrêtons-nous un instant sur la grande lutte de 1792, que chacun de nous devrait connaître à fond.

Le premier parlement s'ouvrait. La première séance montra que les Anglais voulaient l'abolition de la langue française. " Une discussion violente ne tarda pas à s'engager, dit M. Blain de Saint-Aubin. Il s'agissait d'élire un " orateur" et M. J. Antoine Panet fut proposée. La première chose que lui reprocha l'un de ses adversaires, M. Richardson, fut sa connaissance imparfaite de la langue anglaise. " Est-ce parce que les Canadiens ne savent pas la langue des habitants des bords de la Tamise qu'ils doivent être privés de leurs droits ? riposta Mr. Papineau, père de Louis-Joseph. Messieurs Bédard et Panet soutinrent, après lui, les arguments suivants, qui ont aujourd'hui la même force qu'en 1791 :

" Dans les îles de la Manche, attachées à l'Angleterre depuis Guillaume le Conquérant (sept siècles) la langue française à toujours été et est toujours en usage.

" Pendant plus de trois siècles après le conquête de l'Angleterre par la Normandie, la cour, la robe, l'église, les tribunaux et la noblesse, tout parlait français en Angleterre.

" La Grande Charte est rédigée dans cette langue. "

" Après de longs combats, M. Panet fut élu. Mais sur la proposition de dresser le procès-verbal de l'Assemblée dans les deux langues, le parti anglais souleva de nouvelles objections. M. de Lotbinière prit le soin de les refuter, et les principales raisons qu'il fit valoir auront de l'actualité toutes les fois que pareille tentative sera renouvelée dans notre législature :

1o. Le bill de Québec, qui réglait le gouvernement du Canada (1774) et la constitution adoptée en 1791 par les Chambres d'Angleterre, ne comportent point que nos lois seront rédigées uniquement en anglais ; mais

2o. Les Canadiens, étant électeurs, ont droit d'exiger que les mesures politiques qui les intéressent soient portées à leurs connaissance dans la langue qu'ils parlent.

3o. Ce n'est point l'uniformité du langage qui assure la fidélité d'un peuple, et les Canadiens ont prouvé leur fidélité à la couronne anglaise en plus d'une circonstance.

M. Blain ajouta :

" Le discours de M. de Lotbinière fit son effet, on nomma un traducteur de l'Assemblée Législative.. Dès ce moment, la langue française fut employée dans la législature et les cours de justice.

" Grâce à une erreur qui n'était certainement pas involontaire de la part des Anglais, l'acte d'union des Canadas (1840) déclarait que la langue anglaise serait la langue officielle des Chambres canadiennes, sans toutefois prescrire formellement la langue française. Cette clause (41ème) de l'acte impérial ne manqua pas d'alarmer les réprésentants Canadiens-français, et dès la première session du nouveau parlement, de juin à septembre 1841, M. Etienne Parent présenta un bill ordonnant la traduction des lois et autres documents publiés en langue française, et autorisant l'usage de cette langue dans les délibérations parlementaires. Le bill de M. Parent fut adopté, et tout alla bien tant que M. Cuvillier occupa le siège de l'orateur, mais au mois de décembre 1844, sir Allan McNab était appelé au fauteuil, et l'un de ses premiers actes fut de refuser une motion qui lui était présentée en français,

prétendant que l'usage de cette langue était interdit par l'Acte d'Union, 1840. Ce fut alors que l'honorable Denis-Benjamin Papineau présenta une adresse qui se trouve au long dans les procès-verbaux de la Chambre et qui, chose assez frappante, est bâsée presqu'en entier sur les trois arguments soutenus, cinquante ans plus tôt, par M. Lotbinière. L'adresse fut adoptée, les délibérations continuèrent dans les deux langues, et quatre ans plus tard, en 1848, un acte impérial abrogeait la 41ème section de l'acte d'Union, 1840. Le même acte en (1848) donnait au parlement canadien toute liberté d'établir à cet égard les règlements qu'il jugerait les plus convenables." L'Acte Fédéral de 1867, a maintenu cet état de choses.

V

Un de mes amis qui a beaucoup voyagé, me disait : " Savez-vous en quel lieu on parle le meilleur français ? Je vais vous le dire. Chaque province de France prétend avoir droit à la palme. Paris, qui n'a pas qu'un langage, mais qui en a cent, ne peut souffrir de rivalité. Les Suisses sont très fiers de parler " le plus pur français du monde." Leur mérite est cependant contrebalancé par celui des Belges qui se piquent d'avoir atteint la perfection en ce genre. Dans l'Amérique du Sud, la colonie importante de la Plata n'entend aucunement qu'on l'accuse de faiblesse sous ce rapport—et voilà le Canada qui entre aussi en lice ! Comment nous démêler dans tout cela ! "

Eh ! bravo ! cela, montre au moins que la famille française est grande. Quant au procès, qu'il aille, sans être vidé, jusqu'à la fin des temps, ce sera superbe : nous nous occuperons à tâcher de nous surpasser les uns les autres dans la connaissance et la pratique de la langue, ce qui nous permettra de nous corriger, car nous avons des défauts.. mais je parlerai de cela plus loin.

Le grand théâtre, à Paris, sert de modèle. Y admet-on les accents de la province ? Jamais. Un acteur qui a " un accent " est forcé de l'abandonner pour apprendre à parler franc. Ni les fantaisies des langues parisiennes, ni les capricieuses prononciations du midi, du nord, de l'est ou de l'ouest, n'y sont tolérées. Et quand l'acteur a dépouillé le vieil homme, quand on lui ouvre la scène, il est étonnant combien son accent se rapproche du nôtre. Ceci est tellement vrai que les Canadiens se font comprendre sans le moindre embarras dans tous les pays du monde où l'on parle français et dans toutes les parties de la France où un acteur français peut être compris, ce qui n'arrive pas partout, on le sait.

Ceci ne veut pas dire que chacun de nous possède sa langue à la perfection. Entre l'homme d'étude et le premier venu, il y a une distance. Mais où a-t-on vu un Français qui ne se soit pas trouvé à l'aise en nous entendant parler ? C'est comme au théâtre, moins la beauté de l'art.

Nous avons notre accent. Il est clair et net. Il n'est pas expressif,—c'est son défaut. Nous parlons dolemment, même lorsque nous nous animons. Les mots subissent trop une même et unique note dans notre bouche. C'est ce dont il faudrait nous débarrasser si nous entrions sur la grande scène française, ou si nous nous mettions à soigner notre langage—ce qui est fort désirable.

VI

Présentement, il est de mode de nous reprocher notre accent. A cela nos auteurs opposent des pages sans réplique. Le français s'y trouve avec son poids, sa rectitude et son trait inévitable

" Mais, dit-on, c'est affaire de plume, vous échappez par la tangente. Ecrire n'est pas parler. Reste votre accent. Il n'est pas parisien ; il est patoisé, ou, si vous voulez, il est normand."

Il n'est pas parisien parce que, dans le sens qu'on attache à ce mot, nous n'en

voulons pas. Il rappelle le normand — pourtant il n'a pas le côté désagréable du normand.

Qu'est-il donc ?

Il est canadien.

On accorde que les provinces de l'ancienne France avaient et ont encore chacune son accent. Nous refuserait-on d'avoir créé un accent nous aussi—dans cette province du Canada qui est un démembrement de l'ancienne France et qui n'a rien emprunté aux variations du langage français depuis plus d'un siècle ?

Pourquoi ne dirions-nous pas "notre accent," puisque des étrangers, qui ne savent ni le français moderne ni surtout le vieux français, parlent du "patois" canadien ?

Pourquoi ne répondrions-nous pas à cette remarque si fréquente dans la bouche des Anglais : "Les Canadiens n'ont pas l'accent parisien." Cela signifie-t-il que nous parlons moins bien qu'en France ?

Non ! nous n'avons pas l'accent parisien et c'est tant mieux !

Dans Paris, cette grande capitale qui fait, à juste titre, l'admiration du monde, il s'en faut que tout soit admirable. Le peuple s'y est composé un argot ; les ignorants s'y exercent à psalmodier des bouts de phrases, sans penser à les finir. Est-ce là du français ? Est-ce franc ? Est-ce intelligible, comme le veut le français de bonne veine ?

A Paris, l'horreur de l'accent a fait naître un chantonnement que ni la tribune, ni la bonne conversation, ni le théâtre ne veulent subir. Faut-il nous blâmer de ne pas donner dans cette musique ?

Etudions en France même, dans les lieux d'où nos familles sont parties, les origines de notre accent. Après cela, comparons notre parler, le choix de nos mots etc., avec les livres des XVI et XVII siècles. Toutes les observations doivent partir de ce point. En attendant, rien n'empêche que nous ayons un accent à nous, et la preuve en est fournie assez souvent par les voyageurs de différentes parties de la France qui nous répètent, à mesure qu'ils passent ici :

"Vos gens parlent à la manière des gens de chez nous (Rouen, Brest, Nantes, La Rochelle, Poitiers, Tours,) mais, cependant, ce n'est pas tout-à-fait comme chez nous. Il y a un je ne sais quoi, qu'il faudrait analyser pour s'en rendre compte."

Le dernier Français avec lequel j'ai conversé et qui est né à La Rochelle, pense reconnaître ici comme accent dominant celui de l'Aunis et du Poitou.

Il aurait raison, je crois, si la Normandie n'avait pas existé, car, selon toute apparence, le normand domine encore plus ici que l'accent des Charentes.

Nous avons "notre" accent je le répète intentionellement. Il s'agirait de le décomposer pour y ressaisir les bribes de quatre ou cinq accents d'autrefois. Je n'ai pas cette prétention. Le monde est rempli de chercheurs qui ne reculeront pas devant la tâche.

On a nié jusqu'à notre force physique ! On peut nier n'importe quoi, mais qu'est-ce que cela prouve ?

VII

Depuis un siècle, notre rôle consiste à répondre à des accusations gratuites. Un de nos publicistes l'a dit : nous devons avoir raison deux fois et le prouver quatre fois—et encore cela ne suffit pas toujours.

Que n'a-t-on pas inventé pour nous reléguer au rang de "race inférieure" ?—mot célèbre à cause de cela même qu'il comporte une fausseté éclatante.

Longtemps après la conquête, on voulait faire croire que nous cherchions à rappeler le gouvernement français. C'était faux, Dieu merci ?

Ensuite est venu le reproche de ne pas comprendre les institutions britanniques. Nous avons prouvé à qui l'a voulu (et même à ceux qui ne le voulaient pas) que

nous savions nous en servir mieux que les Anglais.

Puis on a prétendu que nous étions dépourvus d'instruction. En réponse, nous avons montré de combien nous dominions nos voisins sous ce rapport.

Je sais, néanmoins, que l'on m'opposera quelques écrivains instruits, des noms respectables qui n'acceptent pas la thèse que je soutiens ici.

Je leur répondrai toujours :

—Messieurs, vous n'avez fait que nous saluer en passant. On juge mal ce que l'on voit si peu. Erreur n'est pas compte.

Vers 1804, le grand poète irlandais, Thomas Moore, qui ne savait pas le français—mais qui se vantait de le parler, mentionne "la prononciation barbare des Canadiens."

Les Anglais, qui nous entourent, sont-ils, plus que nous, en état de juger de ces matières? Le cas serait singulier.

Notre origine française prédispose les Anglais contre nous. Le moins qu'ils puissent dire, c'est que nous parlons mal le français. Les sept-huitièmes d'entre eux n'y entendent rien, mais leur opinion est faite.

Les plus connaisseurs se sentant embarrassés, abandonnent les mots, le patois et se recriminent contre l'accent. Selon ces derniers, un prêtendu accent parisien fait toute la loi—ce n'est pourtant pas celui que l'Académie nous conseillerait.

Les deux grandes races ne s'aiment que par calcul, par nécessité. Elles s'endurent mutuellement, tantôt aux Indes, tantôt dans la Manche, tantôt au Canada.

C'est chez nous, peut-être, que les préjugés qui naissent de cette antipathie sont les plus curieux à suivre.

VIII

J'arrive tout naturellement au chapitre de notre littérature, pourtant je ne ne l'aborderai pas ; ce serait employer contre nos détracteurs des armes trop puissantes, soyons généreux, nos moyens nous le permettent. Il suffira de quelques notes, que j'ai sous la main, pour franchir ce passage facile.

Lord Durham, haut commissaire de la couronne, envoyé au Canada, en 1839, pour étudier l'état politique de cette colonie et trouver les moyens de réduire l'élément français, s'est acquitté de sa mission avec conscience et habileté. S'il ne nous a pas écrasés ce n'est pas sa faute. Toutefois, tenons-lui compte des bonnes paroles que la vérité a fait jaillir naturellement de sa plume :—

" La négligence soutenue du gouvernement anglais laisse la masse des Canadiens-français sans aucune des institutions qui les pourraient élever dans l'ordre de la liberté et de la civilisation. Ce gouvernement les a privés des ressources de cette nature et ne leur a pas conféré les institutions du self-government... Quoiqu'il en soit, l'assertion généralement répandue que toutes les classes de la société canadienne-française sont également ignorantes est tout-à-fait erronée. J'incline à croire que la plus grande somme du raffinement intellectuel et de connaissances que procure la lecture, se trouve, sauf quelques brillantes exceptions, du côté des Canadiens-français."

Voilà quarante-cinq ans que ce qui précède est écrit. Nous étions alors sous le talon du vainqueur depuis quatre-vingts ans déjà, luttant chaque jour pour échapper à la mort nationale, pour prendre notre place au soleil. Dix ans après, nous avions 108,000 enfants aux écoles ; en 1870, il y en avait 217,000. Dans cet intervalle, nous avons conduit à bonne fin nos projets de réformes politiques. Il n'est point de nation chez qui la presse périodique ait fourni une plus noble carrière, et l'histoire ne nous enseigne rien de plus beau que les luttes de nos parlements où se décidèrent le sort des descendants des soixante-dix mille malheureux de 1760, abandonnés en proie aux haines, aux antipathies et aux caprices d'un maître puissant et peu accessible à la pitié ;

aussi il n'est pas de témoignage qui soit plus flatteur pour nous que celui de lord Durham, le moins suspect des Anglais.

IX

Mr. Rameau a visité et étudié le Canada vers 1859. A cette époque, notre littérature n'avait encore fait que son premier pas. Voici comment il nous juge, par nos livres, après avoir mis de côté les pages sans valeur qui, de toute nécessité, sont nombreuses dans ces premiers recueils :

"C'est à peine si ce petit peuple, abandonné en 1760, dans une entière ignorance, par toute l'aristocratie sociale commence à se relever et à renaître à la vie intellectuelle. Cependant, lorsque l'on passe de l'étude des Américains aux Canadiens, une différence tranchée saisit l'esprit et lui signale l'instinct plus artistique, la forme plus polie et le goût plus pur dont on reconnaît déjà l'influence chez l'écrivain canadien ; il a naturellement mieux le sentiment du beau, comme chez nous l'Italien a mieux le sentiment musical."

Après avoir cité quelques livres canadiens, il ajoute :

" La vivacité du trait qui distingue ces tableaux et l'atticisme de l'esprit français, font voir que sur les bords du Saint-Laurent notre langue n'a pas plus dégénéré que notre caractère ; on peut présager aux Canadiens une longue jeunesse et une rare énergie dans leur développement à venir."

M. Chauveau écrivait, il y a vingt-cinq ans :

" Nous avons les rudiments d'une littérature, à laquelle on ne manquera pas de nier toute originalité et toute couleur locale, parce qu'elle sera tout bonnement française au lieu d'être iroquoise ; parce qu'elle s'avisera de parler d'autre chose que des sauvages ; parce que, enfin, elle ne sera pas un éternel pastiche, comme ces fameuses traductions de poèmes qui n'ont jamais existé."

La prédiction se réalise.

Ecoutons ce qu'écrivait, il y a seize ans, M. Maurice Sand :

" L'esprit canadien est resté français ; seulement on est frappé de la forme du langage, qui semble arriéré d'une centaine d'années. Ceci n'a certes rien de désagréable, car si les gens du peuple ont l'accent de nos provinces, en revanche, les gens du monde parlent un peu comme nos écrivains du XVIIe siècle, et cela m'a fait une telle impression dès le premier jour, qu'en fermant les yeux je m'imaginais être transporté dans le passé et entendre causer les contemporains du marquis de Montcalm."

C'est presque mot pour mot ce que nous ont dit plusieurs Français. La forme de notre langage est à peu près perdue en France. Nous l'avons conservée, et cette chose ancienne devient une originalité. Plaise à Dieu que nous n'en ayons jamais de pire.

Citons encore M. Chauveau :

" Le langage des Canadiens les moins instruits est encore du français et du français meilleur que celui que parlent les paysans des provinces de France où l'on parle français. On ne saurait trop admirer la sottise de quelques touristes anglais et américains qui ont écrit que les Canadiens parlent un patois. Le fait est que, sauf quelques provincialismes, quelques expressions vieillies mais charmantes en elles-mêmes, le français des Canadiens ressemble plus au meilleur français de France que la langue du Yankee ne ressemble à celle de l'Anglais pur sang."

La comparaison est, en effet, à notre avantage. Le descendant des anciens colons de la Nouvelle-Angleterre nasille de toutes ses forces ; pour lui, c'est l'accent idéal. Outre cela, il s'est fait une langue indisciplinée en ce qui regarde la grammaire, et en recrutant des expressions dans tous les lieux, bons ou mauvais. Il en résulte que les Anglais rougissent lorsqu'un étranger confond ce langage avec le leur. Si, au moins, ce goût et ce choix de mots

restaient confinés dans le peuple, mais non ! il y a une littérature qui s'en alimente et qui est fort bien reçue aux Etats-Unis.

Avons-nous rien de pareil ? assurément, la réponse est facile.

Si un Anglais de bon ton est mis à la gêne pour les excentricités de langage de ses *american cousins*, il est certain qu'un Francais n'aurait pas honte de présenter quelque part ses cousins du Canada.

X

Plus d'une fois déjà, il a été question, dans la presse périodique et dans des ouvrages en apparence bien muris, de la langue que nous parlons. L'année 1877 n'a pas manqué d'intérêt, sous ce rapport. Un auteur américain venait de publier un livre dans lequel il disait que les Canadiens-français ne parlent qu'un misérable patois ; et ajoutait-il, pour ce qui est de la littérature, leur ignorance est complète. Si la croyance populaire n'est pas fausse, les oreilles de cet écrivain ont dû lui tinter — car il s'est élevé contre lui une clameur vigoureuse. Cette fois, c'est la presse anglaise du Canada qui a pris notre défense et elle l'a fait spontanément d'un bout à l'autre du pays. Tout aussitôt, une convention des écrivains canadiens-français, s'est tenue à Ottawa, donnant, sans l'avoir prémédité, une réplique écrasante à l'assertion de ce monsieur. Et la presse anglaise de recommencer la charge de plus belle.

Parmi les articles qui ont vu le jour en cette circonstance, il en est un fort remarquable dû à la plume du Révérend James Roy, que l'on trouvera dans le *Canadian Illustrated News* du 27 octobre 1877. M. Roy a étudié de près les choses dont il parle, et il a une grande connaissance de notre langue.

Voici comment il s'exprime. Je traduis :

" Au Canada, nous avons une forme de langage français particulière à ce pays ; qu'on l'appelle dialecte ou patois, ou ni l'un ni l'autre, c'est ce qu'il n'est pas facile de décider. On regarde ordinairement un dialecte comme une branche locale d'un langage, distinguée des autres branches de ce même langage principalement par des traits de prononciation, et possédant une littérature dans laquelle ces particularités sont marquees par l'épellation. On prend pour patois un dialecte qui a perdu sa littérature et qui n'est plus qu'un idiome parlé...

" La langue que l'on parle au Canada possède une littérature, et une prononciation qui lui est propre ; mais cette dernière ne se fait sentir dans la littérature de ce pays par aucun signe d'épellation, de sorte qu'elle ne s'accorde pas avec la définition du mot dialecte. Cette prononciation est bien différente de celle que l'on trouve à Lyon ou à Orléans, mais la langue française des bords du Saint-Laurent a une littérature ; et une personne, résidant loin du Canada, en lisant cette littérature, ne soupçonnerait pas l'existence d'une prononciation différente de celle qui prévaut dans la meilleure société de France..,

" Aux Etats-Unis, l'anglais est parlé avec des singularités de prononciation, avec des idiotismes dont quelques-uns ne sont que des réminiscences ou souvenirs des vieux comtés anglais d'où sont partis les ancêtres de beaucoup d'Américains ; pourtant, nul ne songe à qualifier de dialecte ou de patois l'anglais parlé au-delà de la ligne 45. Le français de la province de Québec est précisément dans le même cas ; il n'est, à proprement parler, ni un dialecte ni un patois ; il ne se divise pas, non plus, en branches ou dialectes. Diverses localités se servent bien de termes que l'usage a sanctionnés, et qui souvent ne franchissent pas ces étroites limites territoriales ; tout le pays se sert aussi de termes que la France d'aujourd'hui trouve incorrects ; mais le français de Gaspé est, à tout prendre, le même que celui de Manitoba."

XI

Examinons maintenant sous quelle face certains auteurs modernes se sont efforcés de nous peindre. Nous ne leur devons pas rigoureusement de la reconnaissance.

M. Ampère visita, il y a trente-cinq ans, les bords de notre fleuve. Un jour qu'il avait entrepris de gravir la montagne de Montréal il perdit sa route et, raconte-t-il, "une bonne femme, occupée à jardiner, m'a dit avec un accent de cordialité et très normand : *Montais, m'sieu il y a un biau chemin.*" Il ajoute : " Ainsi qu'on vient de le voir, l'accent qui domine à Montréal est l'accent normand."

Nos paysans ne disent pas *montais* mais *montez.* La contraction *m'sieu* se rencontre dans toutes les langues, du moment où l'on fait parler le peuple ; elle est assez rare au Canada ; nous prononçons le plus ordinairement *meçieu.*

Le *biau* chemin est une invention. Quelques rares Jerseyais, qui ont remonté jusqu'à Québec, se servent seuls de ce terme, au grand plaisir des Canadiens-Français qui s'en amusent.

Voici comment les Canadiens prononcent la phrase en question ; " Montez, meçieu, y'a un beau ch'min." On voit que la différence est grande. Sur huit mots, l'auteur en a faussé six !

M. Ampère a fréquenté à Québec l'historien Garneau, à Montréal sir Louis Lafontaine, et partout notre société la plus relevée. Qu'avait-il besoin d'aller chercher notre langue dans une classe.. qui n'existe pas !

M. Kawalski a entendu dire à une québecquoise : " Voilà ma flotte qui dévale," —ce qui signifierait : " Ma famille passe." Très drôle !

M. de Parieux, dans un article sur l'unification des monnaies, cite certaines dispositions de nos lois, et il a le soin d'observer qu'il donne le texte tel qu'il est, " dans le langage français du Canada." Eh bien ! ce texte écrit dans le langage français du Canada est tout simplement le français le plus pur et le plus correct qui se puisse trouver. Il a de quoi tenir, du reste : nous l'avons emprunté aux lois que nous a données Colbert, et, tel qu'il est, avec sa droiture d'expression et son sens net et clair, il a bonne mine à côté des textes du temps présent ! Le français de Corneille dont il est frère et qu'il rappelle incessamment, se moque bien du langage à la mode d'aujourd'hui !

Un jeune Anglais était parvenu à lire quelques mots de français, il se croyait avancé dans cette langue. Quant à prononcer ces mots, il n'en était pas question : jamais le naïf enfant n'avait entendu l'accent d'une parole française. Un jour, il vint à passer en Canada. Dès sa première étape, il fit rencontre d'un ouvrier qui entrait, la pipe allumée, dans la gare du chemin de fer. *No smoking allowed here* lui dit un employé. " Comprends pas " dit le Canadien avec un geste significatif. " Comprends pas" étaient les premiers mots français que notre voyageur entendait prononcer ; il les comprit, grâce au geste de l'ouvrier, et en fut enchanté — à peu près comme si écoutant parler un contemporain des Pharaons, nous avions la bonne fortune de saisir quelques syllabes de son langage. Sur le mur du bureau était collée une affiche en langue française ; notre jeune homme l'indiqua du doigt au Canadien. " Je ne sais pas lire " fit celui-ci avec un mouvement d'épaules auquel il était impossible de se tromper. "Aoh !" reprit l'autre, et il se mit a lire l'affiche à haute voix, pour l'instruction du fumeur : " Elle esté difindou dy fiioumire ihsih." Quand il eut fini, le Canadien le regarda bien fixement, comme pour se persuader qu'il n'avait pas affaire à un fou, puis tourna le dos en disant " c'est drôle, c't'affiche ! qui est-ce qui croirait qu'il faut turluter comme ça pour lire l'anglais !" Le voyageur disait d'un air de commisération ; " Quelle race de brutes ! on leur parle *leur langue* et ils ne la comprennent même pas.

Je pense que, retourné en Angleterre, il a dû fournir des notes à quelques rédacteur en quête de faits-divers. Et voilà comment on écrit l'histoire !

La rage de donner du nouveau aux lecteurs, pousse les écrivains aux dernières limites de l'invention. Voici, par exemple, un journaliste (du *Figaro*) qui veut qualifier l'état de ces députés dont les idées politiques sont et seront toujours un mystère, à cause du soin qu'ils prennent de n'être ni avec l'opposition, ni avec le ministère, ni avec les indépendants — députés flottants — ni chair ni poisson, en un mot. " Ce sont des *marieux*, selon le terme dont se servent les Canadiens dans leur patois, pour qualifier ces sortes de personnages. "

Dix francs de récompense à celui ou celle qui ont entendu ce mot sortir de la bouche d'un Canadien !

M. Francisque Michel s'est imposé la tâche de parler du " patois canadien " devant l'Institut de France. Ce qu'il a inventé de faussetés et de ridicules pour nous décrire est incroyable, mais le pauvre cher homme se dénonce lui-même bien naïvement en disant qu'il a conversé avec les gens qui pouvaient le moins l'instruire : un cocher, un ouvrier, un journalier. Si nous allions juger de la langue française par celle du peuple de Paris ou des campagnes, en ayant soin de ne consulter que ces classes, et en relevant ce qui nous semble cocasse dans leur langage, on se moquerait de nous et à bon droit. Le cocher de M. Michel avait beau *écardir* son cheval, le *pouriou* n'était plus *véloce*. Un Canadien lui a dit : " M'sieu j'entends pas *l'anglois*. " Quel accent a donc M. Michel qu'on a pu le prendre pour un *Anglois* ?

Hélas ! s'est écrié Oscar Dunn, faut-il que nous soyons peu observateurs pour n'avoir par remarqué tous ces mots parmi nous !

XII

Un voisin du Canada, mais un voisin qui a l'air d'être tombé de la lune, tant il ignore ce qui se passe ici, le *Courrier des Etats-Unis*, en un mot, nous décoche de temps à autre un compliment, comme celui-ci, par exemple. " La race française perd son influence en Amérique. Elle est chaque jour rayée du livre de la propriété conquise par ses sueurs. Elle s'est conservée au Canada, parce qu'elle n'a pas eu de concurrence(!!!)mais en quel état d'ignorance, de sujétion, de routine et de superstition ! "

Voilà deux cent cinquante ans que nous habitons ce pays. Durant tout ce temps on nous a trouvé en lutte avec la forêt et avec les hommes, défrichant le sol, fondant des villes, ouvrant des établissements utiles, des écoles et des collèges. Les guerres contre les Sauvages nous ont coûté et du sang et des peines. Les guerres contre les Anglais nous ont écrasés, parce que la France nous abandonnait contre des forces dix fois supérieures. La conquête venue, les tracasseries ont commencé contre nous. Nous nous sommes réfugiés sur nos terres, arrosées des sueurs et du sang de nos pères ; nous sommes restés les habitants, le corps et la force du pays. Malgré la tyrannie, malgré notre pauvreté, nous avions assez de cœur et de capacité intellectuelle pour entreprendre les luttes politiques. Nous les avons entreprises résolument ; elles ont duré soixante-quinze ans, et pied à pied durant cette longue période, nous avons regagné le terrain perdu par la faute de notre ancienne mère-patrie ; nous nous sommes refaits politiquement, commercialement, et comme nation. Aujourd'hui d'un océan à l'autre, sur les territoires découverts et livrés à la civilisation par nos pères et par leurs fils, nous sommes le principal groupe autour duquel viennent se ranger ou contre lequel combattent les phalanges politiques. Le rang que nous avons ainsi fait à notre race au nord de ce continent est digne d'envie et il le serait chez n'importe quel peuple, et voilà que par un simple besoin de dénigrement, qui ressemble fort à du dépit, le principal organe de la presse française, dans une

contrée voisine de la nôtre, nous ravale au niveau des Indiens et des Parias !

Le même *Courrier des Etats-Unis* donne à ses lecteurs une idée du " patois normand fort curieux que parlent les Canadiens." C'est un plat d'horreurs :

" Un *jou* qui *dégribouillai d'liau* comme *pou* l'amour du bon Gieu, un *laboureux* abrié dans sa méson, les coutes accotés sus la table, racontit à ses *éfants* qu'étaient tout à l'entour de *li* la fâble suivante, pendant *qué* d'son côté la mère mettait *d'laffaitement* dans l'fricot qui *cauffait* sur l'cagnard, *pou* l'diné d'ses gens ;

" Une *faie*, un corbeau agrippait sur un *baleux* qu'était d'ho un fromage blanc au lait *calbot* et il s'en fut s'juguer sur un gros nouyé pour y fère sa *boustifaille*..."

Les mots que je mets en italique nous sont inconnus, mais bon Gieu pour bon Dieu, abrié pour abriter, canard pour bouilloire, d'haut pour de haut, i pour il, nohier pour noyer, se disent parmi nos gens. Ce sont les plus grosses fautes de prononciation que l'on puisse nous reprocher ; elles constituent de simples négligences, et encore on ne les rencontre pas partout.

XIII

Est-il vrai, comme on le dit, que la langue française ait dégénéré subitement après la conquête ? J'en doute.

Le sens commun veut qu'il s'écoule au moins deux générations avant que les hommes n'oublient assez la valeur des mots de leur langue pour la corrompre. Un habitant qui, en 1760, parlait de telle manière, n'a pas dû changer son langage dans l'espace de dix, quinze ou vingt ans pour plaire aux faiseurs de livres. La classe instruite nous avait quitté, mais elle n'a pas emporté la langue dans ses bagages. Il est vrai que le gouvernement britannique nous priva d'écoles ; cela dut influencer jusqu'à un certain point l'instruction de la seconde génération, de 1770 à 1790 ; en d'autres termes, la lecture et l'écriture subirent une dépression. Est-il croyable, néanmoins, que la langue parlée s'oublia et que des mots étrangers, patois ou anglicismes, firent invasion dans nos campagnes ? Qui ne voit que cela est erroné puisque ces mots de patois nous sont inconnus ; et qui ne sait que les Anglais (quelques commerçants établis dans les villes) étaient trop nouvellement arrivés pour exercer le moindre empire sur une population compacte, toute chaude de ses traditions, et qui, à cette époque, voyait sortir de son sein cet admirable clergé national auquel nous devons tant ? Que penser aussi des prêtres français, tous hommes de hautes études, que la révolution française nous procura (en les chassant) et qui de 1793 à 1820 étaient placés à la tête de nos principales institutions d'enseignement ? C'était aussi l'heure où nos collèges entraient dans la grande voie ; c'était le début si remarquable de nos luttes constitutionnelles. Où trouverons-nous donc les preuves de cette assertion que notre langue avait dégénéré !

Il me semble que, en cela comme en plusieurs autres choses, nos contemporains donnent trop de poids aux dires de quelques voyageurs peu éclairés, ou préjugés, qui alors, ainsi que de nos jours, croyaient entrevoir la décadence de notre idiome. On a cité John Lambert, un officier anglais qui nous visita, en 1806 :

" Avant la conquête du pays par les Anglais, écrit-il, on y parlait la langue française aussi correctement qu'en France même. Depuis cette époque, les Canadiens ont introduit dans leur langage plusieurs anglicismes et ils se servent de plusieurs tournures de phrases qu'ils tiennent probablement de leurs liaisons avec les nouveaux colons. Pour froid, ils prononcent *frette* ; pour ici, ils disent *icite* ; au lieu de prêt, ils disent *paré*. Ils se servent en outre de nombre de mots surannés que je n'ai pas présents à la mémoire. Ils corrompent le langage en prononçant la consonne finale en bien des mots, contre la coutume des Français d'Europe.

Cela peut encore venir de la fréquentation des Anglais ; autrement, on n'aurait jamais pu dire à leur louange qu'ils parlaient purement le français."

Si on eut fait observer à Lambert qu'il pataugeait, sa surprise eut été grande.

Frette pour *froid*, se prononce ainsi dans l'est de la France. Je ne dis pas que cela est correct, mais il est visible, que nous ne l'avons inventé, ni emprunté des Anglais. Il en est de même pour *ici*, que nos gens prononcent *icite ;* c'est un reliquat du vieux langage. *Paré* est une expression maritime qui veut dire *prêt* ; nos gens disent aussi " amarre ton chapeau " pour " attache ton chapeau ", " embarque en voiture " pour " monte en voiture." Ce n'est pas l'anglais qui nous a valu ces expressions : elles sont venues de France avec cette partie de notre population adonnée à la vie de la mer. Chez un grammairien elles auraient lieu de surprendre, mais non pas dans le peuple. Et remarquons bien qu'elles n'ont rien du patois puisqu'elles sont françaises de point en point — mais seulement un peu mal appliquées.

Les mots surannés, hors d'usage, dont nous nous servons, sont tout simplement charmants. Ils donnent à notre conversation une teinte d'antiquité des plus jolies ; les hommes instruits de l'Europe les comprennent et aiment à les entendre dans notre bouche.

La consonne finale, dont parle Lambert, ne se fait sentir que rarement parmi nous. Un Canadien dira *endroite* pour *endroit*, *alphabète* pour *alphabet*, *juillette* pour *juillet*, *martinette* pour *martinet*, *Nicolette* pour *Nicolet*, et, malgré tout, cela nous vient de France.

La coutume des voyageurs est de saisir, ça et là, quelques expressions et de les généraliser. Défions-nous de ce système.

Les termes impropres sont choses communes dans la bouche de tous les peuples du monde. On en relève chez nous que nous avouons de bonne grâce. Par exemple : on dira tombe pour remblai ou terrassement ; l'action d'approfondir un fossé s'exprime par le verbe caler ; faire un découvert dans la forêt, c'est clairer ; (un demi anglicisme celui-là ;) on dit grenier à foin, pour fenil ; les timons d'une voiture sont appelés travail ; guides prend la place de rênes ou la place de cordeaux ; bâtisse est employé pour édifice ; défunt pour feu ; les meubles deviennent un ménage au lieu de mobilier ; boucane et fumée se confondent ; mais ces termes ne sont pas universellement mal appliqués ; d'ailleurs c'est presque fendre des cheveux que de s'arrêter à les discuter.

Malgré ce reproche, que je m'adresse à moi-même, je continue. Certains critiques se sont imposé la tâche de signaler à nos gazettes des expressions usitées parmi nous et qu'ils qualifient de patois — comme toujours. Mettons nos lunettes : " rouler ensemble, être dégradé, tant seulement, chaque et chacun," ces derniers mots employés indifféremment. J'ai vu dans de bons ouvrages publiés en France, les phrases suivantes : " Les régiments du Maine et d'Anjou roulèrent quelque temps ensemble," c'est-à-dire dans la tranchée, dans un service spécial, dans une occasion où ces corps doivent se succéder l'un l'autre. " Les deux matelots roulèrent ensemble dans les auberges du port." Ceci s'explique sans plus de paroles. " Nous étions en péril d'être dégradés parmi les sauvages." Les Canadiens appliquent le terme dégradé dans le même sens ; comme aussi pour exprimer le fait qu'une personne ou une pointe de terre sont laissées en arrière, et c'est parfait. " Il est demeuré en ce triste lieu avec un bateau et une barque tant seulement." Ceci est d'assez vieux français, mais c'est du français. " Entre ses bras, le roi prit chacun baron... il sera au choix de chacun curé..."

Nous n'avons donc pas créé ces mots ! Les auteurs qui s'en servent sont d'excellents écrivains. Nous ne sommes pas dégradés en roulant avec eux pour les con-

sulter chaque et chacun, tant seulement de temps à autre !

Qu'il serait facile de dresser un vocabulaire des mots étrangers, sans racine ni raison, forgés et lancés dans le public de Paris depuis cinquante ans ! Le lecteur en sait déjà là-dessus plus qu'il n'est nécessaire pour s'édifier.

Des hommes de goût, alarmés de cet envahissement de l'argot, ont tenté, plus d'une fois, d'y opposer une digue, mais en vain. Béranger a signifié son protêt en ces termes :

Faut-il qu'ainsi l'on te maltraite,
O langue si chère au bon sens !...
Si tu subis la loi hautaine
De tous nos brillants novateurs,
Bientôt Racine et La Fontaine
Auront besoin de traducteurs.

XIII

Le préjugé, qui fait admettre là-bas toutes ces incorrections et ces appauvrissements de la langue, veut absolument que nous ayons le même reproche à nous faire : que dis-je ? ne pouvant nous trouver en faute, on a imaginé toute une série d'incongruités et de locutions vicieuses au bas desquelles on nous invite à mettre notre signature ! Merci bien !

J'ai été arrêté, dans la rue, par des ouvriers Canadiens-français, pour interpréter des Français nouvellement arrivés ici. On ne les comprenait qu'à moitié. Un maçon venu de Rennes déclarait avec emphase qu'il parlait "français," que les Canadiens ne le pouvaient comprendre, que c'était déplorable, etc. Il n'avait pas dit une phrase dans son patois breton que je me trouvai interloqué à mon tour. Au milieu de mots français, des expressions qui ne sont pas dans le dictionnaire se heurtaient, s'emboitaient bout à bout et me faisaient songer à ces mots de deux ou trois lignes que les Anglais écrivent pour exprimer toute une phrase de langue sauvage. Nos gens " télescopent " un peu les mots, mais ils ne poussent jamais l'élision aussi loin, et du reste ils n'ont pas à leur service cet accent mâchonné, ni tous ces termes étranges. Il en résultait qu'ils ne comprenaient pas le maçon. Ce qui m'amusa infiniment, c'est que celui-ci comprenait les Canadiens-français, tout en s'écriant que ces derniers ne parlaient pas français !

XIV

Le langage dominant dans la province de Québec, bien qu'ayant une teinte normande, est le français, autrement dit le produit des bords de la Loire et de l'Ile-de France ; l'on peut s'en assurer en le comparant avec la littérature des îles de la Manche, ainsi qu'avec la littérature ancienne de la Normandie qui en diffèrent immensément. Voyez ces deux vers, par exemple ; on les trouve dans *Les Fiailles de la Fouarêt* (les feuilles de la forêt) composées récemment :

V'là l'esprit, l'cueur et la vouaix.
D'yun qui rime au fond du bouais.

Ce qu'il n'est pas possible de regarder comme des vers écrits à Québec, Montréal ou Saint-Hyacinthe.

Voici deux stances d'un poëme intitulé l'*Etaï*, expression bourguignonne pour *Été* :

Savoûs l'art de vivre bien
Et d'être torjours content ?
C'hest de n'se gênaïr de rien
Et d'prendre tout taï qui vient.

Si fait calme, ou s'il 'ya du vent,
Si fait caud, ou si fait fred,
Priaïz l'bouan Guiu, r'merciaïz l'en,
Et vous seraïz, ma fé, d'qué.

Les Canadiens ne se reconnaissent pas là-dedans.

On peut lire avec profit le beau travail que M. Napoléon Legendre a publié dans les Mémoires de la Société Royale du Canada, année 1884, et dans lequel il étudie plus spécialement les expressions " canadiennes."

" Plus de vingt auteurs ont affirmé, les uns après les autres, écrit M. Blain de Saint-Aubin, dans un article qui a paru il y a dix ans, que les Canadiens parlent le patois normand. Je connais très bien ce patois, que l'on parle aussi dans les environs de Rennes, en Bretagne (où je suis

né) et jusqu'au bord de la mer, c'est-à-dire jusqu'à Saint-Malo et Brieuc, et je puis vous garantir qu'il est beaucoup plus patois, c'est-à-dire plus incorrect que le langage des " habitants " canadiens les plus illettrés. En voulez-vous une preuve ?

" Va cri mon coute que j'ai laissé sur la hêche au bas du clos."

" Huche le monde dans la prée et sorte leu s'y un pichet de piot."

Cela veut dire :

" Va chercher mon couteau que j'ai laissé sur la barrière au bout du champ."

" Appelle les hommes qui travaillent dans la prairie et porte leur un pot de cidre."

" Je remarque, pourtant un mot usité dans le Bas-Canada, c'est cri, voulant dire " aller chercher " par corruption du verbe " quérir," mais cette locution est employée dans plusieurs parties de la France. Des rapprochements plus nombreux montreraient que vous n'êtes pas tous originaires de la Bretagne et la Normandie."

La Bretagne ne nous a presque pas fourni de colons.

J'ajouterai que les Canadiens mêlent volontiers les mots champs, clos, prairies ; qu'ils disent aussi " le monde " pour les hommes, les gens ; ils disent huche pour appelle (peu fréquent) mais ils ne connaissent ni coute, ni hêche, ni prée, ni pichet, ni piot.

Pichet est un vieux mot français dont les Anglais ont fait *pitcher*.

XV

Les accents des provinces de France, que l'on a vu mentionnés plus haut se sont fondus en un seul au Canada, et cela très rapidement.

Pourquoi le nouvel accent n'a-t-il pas reçu plus de vivacité ?

Cette monotonie vient peut-être, dit-on, de la manière de parler des Algonquins. Je n'accepte pas cette supposition quoique durant tout le dix-septième siècle, nous ayons été avoisinés par les races algonquines, lesquelles étaient nos amies les plus fidèles. Nous avons, il est vrai, emprunté quelques mots à leur vocabulaire, mais il n'a pu en être ainsi sous le rapport de l'accent, qui est chez ces Sauvages doux, monotone, paresseux et mou à l'excès.

Les mots *micouane*, cuiller de bois ; *ouragan*, cassot d'écorce ; *tobagane*, traîne sans lisses, sont sauvages et usités parmi nous.

La langue sonore des Iroquois, nos ennemis, n'a certainement pas eu d'influence sur notre manière de parler, car nous ne vivions pas ensemble.

Quoiqu'il en soit, nous ne mettons pas dans l'expression de la phrase cette chaleur, cette vie, ce mouvement qui caractérisent le francais de France. Un Canadien est tellement habitué à prononcer tous les mots sur la même note que lors même qu'il raconte une conversation supposée ou qu'il la répète après l'avoir entendue, c'est à peine si l'auditeur peut suivre le fil, tant notre homme met peu de soin à indiquer par le ton de sa voix qu'une question est posée ou que la réplique arrive. C'est d'une monotonie désespérante. Pour nous en corriger, il faudrait que les classes instruites s'imposassent l'obligation de soigner leur langage. Le peuple finirait par les imiter.

Voilà le grand mot lâché : les classes instruites voudront-elles y porter attention ? Ont-elles le désir de se corriger ?

XVI

Depuis une quarantaine d'années, la négligence dans le langage est devenue générale. Nos hommes les plus en évidence sont atteints de cette pauvreté.

Comment sommes-nous tombés dans cet état !

S'il faut en croire MM. de Gaspé, Guillet, Papineau, Parent et d'autres anciens avec lesquels j'ai eu l'avantage de converser, les Canadiens du commencement de ce siècle se piquaient de bien parler, de

prononcer correctement. En ce cas, nous avons rétrogradé. L'instruction est aujourd'hui plus répandue qu'alors ; faut-il croire qu'elle a perdu en profondeur ce qu'elle a gagné en surface ? Avec une classe lettrée bien distincte de la masse du peuple, la culture de la parole recevait jadis plus d'attention ; dès que tout le monde a pu se croire instruit, une négligence assez sensible s'est manifestée dans le langage. Ce qui est plus singulier, c'est que cela coïncidait avec un réveil général de la littérature.

A partir de 1790 jusque vers 1820, l'influence directe des professeurs venus de France avait amené nos collégiens à soigner leur langage. Ce n'est pas alors que l'on aurait entendu un maître de classe dire à un élève : " Vous pâss'rez dargnier," commettant quatre fautes de prononciation en trois mots. Ou encore ; " Farmez vot' live," pour " Fermez votre livre." On conviendra que ceci est impardonnable.

Depuis trente ans, l'art d'écrire a fait chez nous des progrès merveilleux ; le langage parlé a perdu de son importance.

Pour remettre celui-ci en honneur, je ne vois que la jeunesse. Si l'élève était repris, journellement, de sa mauvaise prononciation, des termes impropres qu'il emploie, de la précipitation de sa parole, du mauvais choix de ses mots, et des phrases incohérentes qui résultent de tout cela ; si on parlait avec plus de précaution devant une femme que devant un homme ; si le dé de la conversation était laissé de préférence à celle ou à celui qui articule le mieux et qui commet le moins de fautes, si enfin nous formions des salons littéraires, la génération qui grandit tirerait d'immenses avantages de l'instruction répandue à présent dans tous les rangs de la société.

XVII

C'est à force de l'écrire que l'on apprend le mieux une langue. Que vous habitiez Rome, Madrid, Worcester ou Montréal, si vous avez sous la main une bibliothèque française et si vous étudiez avec soin, votre langue sera pure comme celle de Chateaubriand, Bernardin de Saint-Pierre, de Maistre, Donoso Cortès, Humboldt et d'autres qui ont produit leurs chefs-d'œuvres en dehors de la France. Dans ces conditions, la science du français écrit est de toutes les contrées.

En est-il de même de la langue parlée ? Pas tout-à-fait. La connaissance de la propriété des termes, l'étendue du vocabulaire, l'art d'agencer la phrase, sont autant de richesses acquises par le travail, et dont l'emploi varie considérablement dans le discours, selon le centre où l'on opère. Il s'en suit que tel Canadien d'aujourd'hui qui écrit avec correction et élégance, parle parfois d'une manière pitoyable, non pas qu'il fasse usage d'un patois, mais parce qu'il n'est pas habitué à s'entretenir avec des personnes dont la conversation polie, facile, savante, inviterait son esprit à exprimer tout haut ce qu'il sait si bien mettre sur le papier.

Cela provient d'un défaut d'éducation.

Dans nos collèges, par crainte de l'affectation, l'on n'enseigne pas la prononciation. De là cette négligence déplorable dont la langue parlée souffre et qui enlève des ressources à nos orateurs, du charme à nos discours. Nous présentons le phénomène d'hommes qui bredouillent et balbutient mais qui écrivent correctement quand ils veulent s'en donner la peine. Le vieil accent y gagne peut-être de n'être pas oublié, et encore je ne l'affirme pas ! Mais l'oreille ne s'en accommode guère.

Nos couvents de filles donnent à présent dans la réforme du langage. Ils le réforment si bien que rien au monde n'égale le comique de la prononciation qu'ils nous imposent. Nous avons même des religieuses de langue anglaise qui enseignent le " français " à nos Canadiennes ! On prétend que ces personnes ont plus que nous l'accent français...

Qui nous délivrera de cet accent guindé !

Il y a instruction et éducation. Nous sommes presque suffisamment instruits dans nos collèges, mais au point de vue du respect de la langue, il n'y a pas à se le cacher, nous sommes très mal élevés. Tant que les professeurs n'auront pas réagi contre cette pitoyable négligence, nous parlerons de travers et nous donnerons lieu aux étrangers de croire que nous faisons fi ! de la langue de nos pères.

XIII

La lettre que nous prononçons le plus mal c'est la première de l'alphabet. Nous lui prêtons trop souvent l'accent circonflexe ; en cela, cependant, nous ne faisons que reproduire le son normand, celui qui a été longtemps en vogue dans la société la plus raffinée de France, et qui l'est encore dans les grands salons d'Angleterre, bien que l'on s'en moque sans cesse.

Le Révérend M. Roy a fait l'observation qui suit :

" Les trois sons qui distinguent le plus le langage franco-canadien sont ceux de la diphthongue *oi*, la syllabe *ais*, et la lettre *a*, qui sont prononcés respectivement *oué*, *a*, et *aw*.... Les mots *oiseau*, *foi*, *loi*, *roi*, étaient prononcés par Molière et par Louis XIV, et, en ce qui regarde le mot *roi*, aussi récemment que 1830, par Lafayette : *ouèzeau*, *foué*, *loué*, *roué*.

" Les sons usités parmi les parisiens modernes étaient déjà signalés par Palsgrave, auteur de la première grammaire française, en 1530 ; et Molière, près d'un siècle et demi plus tard, s'en moquait comme d'une prononciation vulgaire et bouffonne.

" On voit dans le *Misanthrope :*

Lorsqu'un homme vous vient embrasser avec joie,
Il faut bien le payer de la même monnaie.

" Les derniers mots de chacun de ces deux vers étaient évidemment mis là pour rimer ensemble, mais, d'après la prononciation actuelle des parisiens, cette rime n'est plus possible, *joie* devait donc se prononcer *joué*. Un éditeur attache à ces deux lignes la note suivante " joué et monnaie ne rimeraient plus aujourd'hui. "

Ces mots ne riment plus en France, parcequ'on prononce *monné;* les Canadiens disent *monnais*, ce qui ne rime pas non plus avec *joie*.

Dans certaines campagnes, nos gens disent : *ma foué ;* presque partout on rencontre *ma foi* nettement accentué. Même remarque pour la terminaison *ais* dont quelques-uns font *é* sec. *Ouèzseau* est aussi prononcé chez nous ; je n'ai jamais entendu *loué*, *roué*, pour *loi* et *roi*.

Un autre reproche nous est fait. Il s'agit de la prononciation des mots " soir," " chat." Avec ces deux syllabes on prétend nous confondre, nous convaincre du crime d'ignorance en fait de langage.

Nous prononçons " souer," tel qu'on l'écrivait " en notre temps " et tel que Molière le prononçait devant Louis XIV. Les novateurs ouvrent la bouche toute grande pour lâcher ce mot et ils le font partir du gosier : " souar." L'intonation que l'on produit de cette manière n'est pas du français.

Le " chat " est autrement grave. Un Canadien dit " châ." Ici, apparait le Normand. Mais hâtons-nous de dire que l'a circonflexe n'est pas toujours employé par nous hors de propos. Chez les gens instruits, la moindre attention y remédierait.

Un Canadien dira : " malgré sa cabale, il ne gâgne rien." " Gageons qu'il pâlirâ." " Je suis Canadien du Canadâ."

Dans les mots " cabale, gageons, Canadien," il donne à la lettre *a* le son voulu. Dans le mot " gagne," il le change à tort et prononce "aw," *gâgne*. Puis, avec le mot " pâlira," il a le soin de conserver dans la première syllabe ce dernier son (l'â circonflexe) qui est en effet nécessaire et il le met inutilement sur la dernière. En disant " Canadien " il est correct ; mais il prononce " Canadâ." Nous

avons aussi le mois de mar, mâre, marse et même morse.

Je pourrais citer des centaines d'exemples semblables qui font voir que, en cela, comme pour le reste, il n'y a pas de règle générale dans notre langage. Un peu d'attention, sur les bancs du collège, corrigerait ces défectuosités.

Les gens instruits, une fois dressés à se surveiller quand ils parlent, répandraient vite une bonne prononciation autour d'eux, et, graduellement, tout le peuple s'en ressentirait.

Nous avons pour points d'appui l'uniformité et la pureté du langage populaire. L'*habitant* parle comme l'artisan, avec cette différence en sa faveur, qu'il s'est davantage tenu à l'écart des anglicismes.

Les jeunes gens de la campagne, dès qu'ils viennent en contact avec des personnes instruites, modifient leur langage, en mettant de côté les quelques locutions vicieuses qui contrastent avec les exigences de la langue étudiée. Il en coûterait peu d'exploiter ces éléments ; ce ne sont pas tous les peuples qui peuvent recruter ainsi du haut en bas de l'échelle sociale !

Est-ce trop demander à nos professeurs, à ceux qui s'occupent de l'instruction de la jeunesse, à notre clergé, qui peut faire tant de bien puisqu'il est le dépositaire de la confiance publique, est-ce trop demander que de les prier de tenter un effort dans ce sens ? Qu'ils forment leurs élèves au respect de la langue, de la langue avec laquelle disparaitrait notre nationalité si on la laissait s'amoindrir.

XIX

Dans un récit de voyage publié par la *Revue des Deux-Mondes*, où il est parlé du Bas-Canada et des Canadiens-français uniquement, je relève, dans un seul petit chapitre de six pages, les mots suivants qui s'y trouvent sans commentaires ni traduction : *Settlement*, *colonists*, *gentry*, *nobility*, *grey nuns*, *lumberer*, *comforter*, *raft*, *Eastern Townships*, *Red River*, *Ship's stores*.

Pourquoi l'écrivain ne se sert-il point des mots français correspondant, et dont nous faisons usage ? Evidemment pour produire plus d'effet. Il appartient à une certaine littérature à la mode du jour qui s'exerce à saisir la "couleur locale" sur le vif. Et voilà comment ce baragouinage français-anglais cadre si agréablement avec son texte. Nouvelle manière de nous défigurer.

La langue anglaise ne s'est point emparé de nous. Nous sommes cependant un peu entamés par elle, mais Paris même est moins que toute autre ville en droit de nous reprocher quelques anglicismes qui se faufilent au Palais à chaque moment et dans les discours en temps d'élections. Ouvrons les journaux de la grande capitale ; leurs articles sont lardés de mots anglais, et de mots comme ceux-ci, par exemple—je prends au hasard : *Waiter*, *Eating-house*, *Police News*, *Sweetheart*, *Car*, *Square*, *Mutton Chops*, *Hand-Book*, *Match*, *Boating*, *Post Stamps*, *Winner*, *Blue Books* et *Yellow Books*, *Fare*, *Ticket*, *Velvet*, etc. J'ai lu quelque part que les Parisiens font usage de six cents mots anglais dont les équivalents en langue française sont connus de tout le monde, et ont plus de grâce que les mots anglais. Nous n'en sommes pas encore là.

D'autres sont moins heureux dans leurs conceptions. Le mot *raquette*, par exemple, n'est employé en France que pour désigner le petit objet avec lequel on lance le volant. Un auteur ayant lu que les Canadiens font, en hiver, des promenades en raquettes, et croyant voir là une faute d'impression, écrivit que, malgré la rigueur de leur climat, les Canadiens se promènent en *jaquette*. C'est d'autant plus curieux que nous avons l'habitude d'appeler les chemises de nuit *jaquettes*.

Voilà ce que l'on dit de nous
Dans le vieux pays de nos pères!

En France on dit : "wagon, rail, ébéniste ;" nous disons : "char, lisse, meublier." Qui a raison ?

XX

L'anglais peut néanmoins mettre en péril la langue française au Canada. La manie de parler anglais, ou même d'introduire des anglicismes dans le langage ordinaire est condamnable au premier chef. La plaie existe, elle s'agrandit, et deviendra incurable, si une salutaire réaction n'est produite avant longtemps par les hommes jaloux de l'honneur de notre race et des souvenirs qne la langue française porte avec elle dans ce pays fondé par nos ancêtres.

A aucun titre un Canadien-français ne doit abandonner sa langue : elle a conquis assez de gloire pour qu'un pareil héritage ne soit pas laissé au bord du chemin.

Ceux qui méprisent le français sous le futile prétexte que pour le bien connaître il faut du travail, se dénoncent par le fait même comme incapables de rien entreprendre de sérieux.

Si on objecte qu'il est plus facile de se rendre l'anglais familier, on commet encore une erreur. L'anglais que l'on apprend, soi-disant, est une pauvre langue. Il est constant que presque personne ne se donne la peine de l'étudier ; à l'heure qu'il est, l'on n'acquiert proprement ni l'une ni l'autre langue. Telle est la vérité, ayons le courage de le dire. Quand la sottise ou l'apathie nous font négliger les ressources qui nous sont propres (notre langue) il n'est guère probable que nous exploitions celles des autres avec intelligence.

On croit, généralement, qu'il suffit d'échanger quelques paroles banales dans la langue anglaise et que tout est bien. Or, il reste tout à apprendre ! Les incorrections qui sont répréhensibles en français, ne sauraient devenir des qualités dans une autre langue. Personne ne contestera que nos compatriotes se mettent très peu en peine d'acquérir le véritable accent anglais et qu'ils ne prennent pas le moindre souci de la grammaire et des règles de cette langue. Les étrangers nous excusent, voyant que cette langue n'est pas la nôtre et que eux-mêmes sont pour la plupart incapables de comprendre quelques mots de français. Cette indulgence ne signifie pas que nous parlions correctement leur langue ni qu'elle s'apprenne facilement comme le veut la croyance populaire. Il est aisé de s'en convaincre : sur cent Anglais, Américains, Ecossais ou Irlandais, qui nous entourent, un tout petit nombre s'expriment convenablement et deux ou trois, à peine, savent leur langue. Sous ce rapport ils ne sont pas plus parfaits que nous, soit dit sans blesser personne dans ce chapitre de vérités. Peu de races respectent moins leur langue que les Anglais, tout en voulant l'imposer à l'univers.

Donnez-moi un Canadien qui sache sa langue—c'est un homme dont les facultés sont exercées. L'étude qu'il a faite a orné son esprit. Il a la clef de toutes les connaissances humaines : à lui de s'en emparer. Du premier pas, il abordera la langue anglaise—et il l'apprendra mieux que les Anglais. Le voilà possédant les deux idiomes les plus répandus sur le globe, le voilà s'abreuvant aux sources de la littérature et de la science des deux plus fortes races des temps modernes. C'est un homme double ! Les Anglais n'ont pas cela.

Et ne disons pas que, dans ces conditions, la langue française risquerait de se voir absorber par l'autre. Que l'on apprenne le français d'abord, qu'on étudie l'anglais ensuite—et, comme l'exemple le prouve partout autour de nous, nul ne sera tenté de se priver du secours de l'un ou de l'autre.

Les ignorants seuls nous affaiblissent en allant cacher leur paresse et leur irréflexion sous le couvert d'une autre langue, qu'ils se donnent l'apparence d'avoir apprise !

L'avantage que sa langue donne au Canadien-français est incontestable. Elle lui vaut parmi les siens, soit au Canada, soit aux Etats-Unis, tous les signes ma-

çonniques. C'est le lien qui unit le plus solidement les dix-huit cent mille individus de notre nation. Si jamais il est brisé, nous nous fondrons dans les groupes appartenant aux autres origines.

XXI

Je m'arrête sur ceci parce que c'est une question à l'ordre du jour. Lisez le passage suivant de l'article que M. F. Tujague a publié dans le *Propagateur* de la Nouvelle-Orléans :

" Quelqu'un a écrit que l'anglais étant par sa netteté et sa concision, la langue commerciale par excellence, deviendra d'un usage universel ; — que le français, au contraire, se retirera, peu à peu, de la pratique usuelle, mais restera, grâce à sa richesse d'expressions et à son harmonie, à l'état de langue savante, de langue morte, comme le grec et le latin.

" Ce quelqu'un était sans doute un Anglais, comme M. Josse était orfèvre

" Dans les centres américains où l'usage du français présente peu d'utilité commerciale — dans les régions du nord et de l'ouest, par exemple, — cet idiome est considéré comme une langue d'agrément qu'un homme bien élevé se flatte de connaître, comme on s'orgueillit d'être versé dans certains arts ou certaines sciences. Elle est le couronnnement et la preuve d'une éducation complète.

" La littérature française, si séduisante d'ailleurs, exerce sur les écrivains américains, surtout sur les auteurs dramatiques, un attrait qui se trahit dans leurs œuvres. Ces derniers, pénétrés outre mesure de son influence, se contentent même d'ordinaire du rôle modeste de traducteurs.

" A New-York, le besoin de se familiariser avec le français paraît se faire sentir plus qu'ailleurs. Tout citoyen de la cité impériale, qui a le goût des voyages transatlantiques — et l'on sait s'ils sont nombreux, ceux qui l'ont !—déplore son ignorance sur ce point : *I wish I could speak french !* nous dit-il mélancoliquement.

" Nos lecteurs savent déjà que, malgré les efforts de M. de Bismarck, pour faire prévaloir l'allemand, la langue française est restée l'idiome diplomatique dans les relations internationales. Ainsi M. de Bismarck, notre farouche et superbe vainqueur, se voit forcé, dans ses rapports avec les puissances étrangères, de parler ou d'écrire la langue maudite des vaincus.

"A ce propos, on se rappelle qu'après la guerre franco-allemande, le célèbre homme d'Etat prussien, enivré par la victoire, ayant correspondu en allemand avec le chancelier russe, celui-ci lui répondit en tartare, lui faisant entendre très spirituellement quelle confusion de Babel suivrait l'abandon de la langue française dans les affaires diplomatiques.

" Ainsi cette universalité prédite pour l'anglais, le français la possède déjà dans les hautes régions officielles. Il la possède encore, quoique dans un sens moins étendu peut-être, parmi les classes instruites de toute l'Europe. En Allemagne même, on trouve dans les sphères aristocratiques peu de gens qui ne le parlent — avec un accent qui laisse à désirer, sans doute — mais qui le comprennent et l'écrivent parfaitement.

" En Russie, le voyageur étonné, non-seulement l'entend articuler de toutes parts avec une pureté de diction qui semble être, parmi les étrangers, le privilége des Slaves, mais encore il lit sur les frontons des boutiques russes des inscriptions françaises."

XXII

Quelle sera la destinée de la langue française dans l'Amérique du Nord ? Va-t-elle s'affaiblir et disparaître, ou bien sera-t elle un jour considérée comme le français l'est en Europe ?

Dans un cas comme dans l'autre la responsabilité incombe aux Canadiens — leur groupe étant le plus important et leur idiome possédant des conditions de vitalité à un degré, qui ne se voit pas ailleurs dans le Nouveau-Monde.

Il ne tient qu'à nous de conserver et d'étendre ici la langue française. Les deux plus grands obstacles que nous ayons rencontrés à cet égard n'existent plus. 1o. les traités et la constitution nous garantissent notre langage. 2o. l'élément anglais s'est développé au point de dominer partout, mais sans réussir à nous entamer; l'effort hostile a tourné en échec.

Que devons-nous faire, à présent, pour ne rien perdre de ces précieux avantages, et pour leur donner plus de valeur ?

Etudier la langue, la parler avec précaution, surtout dresser les enfants à la bien prononcer. Tout est là.

C'est assez facile, mais on ne le fait pas, et c'est ce qui pourrait nous ruiner.

N'allons pas créer des fantômes. Les arguments dont on se sert pour nous prouver que le français va périr chez nous, sont insoutenables — mais, ce qui est étrange, c'est que nous ne voyons pas le seul danger sérieux, immédiat qui nous menace : l'ignorance, la négligence, la paresse d'esprit.

Ne nous payons pas de grosses raisons, ne dressons pas d'épouvantails — cette manœuvre n'appartient qu'à ceux qui veulent excuser leurs fautes. Regardons simplement la situation et tâchons de réparer par un peu de travail le mal que la négligence nous a causé.

Des prophéties de malheur, en avons-nous eues ! Depuis cinq quarts de siècle, il s'élève, d'année en année, quelque tireur d'horoscope qui nous prédit l'avenir. Celui-ci déclare (1760) que la conquête anglaise va nous absorber ; celui-là que nous allons tomber au rôle des parias de l'Inde. Un autre annonce que si le régime parlementaire nous est donné (1790) ce sera notre mort nationale. Des Anglais pur sang décident (I774, 1811) que nous sommes des traîtres à l'Angleterre et que nous ne nous battrons pas pour elle. Un peu plus tard (1820, 1830) on se demande à quoi bon nous procurer des écoles puisque nous ne sommes pas capables de les apprécier. Après cela vient la commotion de 1837-38 qui est regardée partout comme notre agonie. Je ne parle pas du reste ; on ferait aisément un volume de ces fausses prédictions.

Qui de nous n'a lu dans les livres de France que la langue française allait bientôt disparaître du Canada ? De 1840 à 1845, les journaux de Paris, émus de nos récents malheurs et suivant encore de l'œil nos luttes politiques qui se prolongeaient, ne cessaient de se lamenter sur nos destinées. " Dans un demi-siècle, s'écriaient-ils, la langue française aura disparu des bords du Saint-Laurent." Si les auteurs de ces livres et de ces articles venaient nous voir aujourd'hui, je leur dirais : "Consolez-vous, il ne reste que cinq ans pour compléter votre demi-siècle et nous voila plus solides que jamais. Tant dans la province de Québec que dans celle d'Ontario et dans les Etats de l'Union Américaine qui nous avoisinnent, vous pouvez adresser la parole, en français, à dix-huit cent mille Canadiens de la vieille roche."

Es-tu content, mon colonel ?

Ne parlons donc plus du danger de notre absorption par l'élement anglais — mais cultivons nos propres ressources, et tout ira bien.

XXIII

Les trois quarts des populations anglaises qui, dans le dernier demi-siècle, se sont abattues sur l'Amérique, possédaient une instruction très mince ; elles étaient, de plus, préjugées à notre endroit et très européennes d'esprit.

Ces immigrants ont fait fortune, ou tout au moins ont créé dans leurs familles le sentiment de la patrie d'adoption. Leurs fils commencent à prendre place dans la vie, à regarder autour d'eux, à comprendre ce que les pères n'ont pu entrevoir, faute de temps, faute d'argent, faute d'instruction. L'ère nouvelle devra nécessairement être favorable à la langue française, et, comme c'est de nous qu'il faudra emprunter l'enseignement néces-

saire dans cet ordre de choses, soyons en mesure d'accomplir un si grand devoir.

Il y a neuf ans que le célèbre collège de Harvard, Etats-Unis, a ouvert une classe de français. Le premier examen donna quarante et un pour cent d'élèves incapables ; ce chiffre a constamment baissé depuis ; il est tombé à douze. C'est donc un succès éclatant pour nous, et ceci est à tel point vrai, qu'il s'est formé, en 1883, une société pour l'enseignement des langues modernes, composée des professeurs de presque toutes les institutions américaines.

Les derniers rapports de cette société démontrent que, dans trente-deux Etats, le français est préféré à l'allemand, l'espagnol et l'italien, et figure le premier sur les listes de préséance ; que plus de cent collèges, ou autres grands établissements, placent aujourd'hui le français au-dessus des trois langues que je viens de nommer ; que l'étude du français est regardée comme nécessaire dans un double but : 1o pour voyager, ou dans les relations sociales ; 2o afin d'avoir une meilleure connaissance des origines de la langue anglaise, laquelle, on le sait, a emprunté un bon tiers de nos mots.

Le secrétaire de cette Société, déjà brillante. est M. A. M. Elliott, professeur au John Hopkins University, à Baltimore. L'un des premiers soins de ce savant a été de parcourir à pied la province de Québec, allant de paroisse en paroisse relever des notes, des mots, des tournures de phrase, des expressions qui vont le mettre en mesure d'écrire un ouvrage sur la langue française du Canada. Dans les conversations que j'ai eues avec lui, il n'a cessé de me dire que, loin d'avoir le caractère de la dégénérescence, notre langue possède une vigueur remarquable et qu'elle devrait, si nous la cultivions, marcher de conquête en conquête.

La Société Royale du Canada, fondée en 1882, compte quatre-vingts membres fixes, dont vingt-sept au moins sont de pure langue française ; à part ceux-ci, on peut en nommer une dizaine qui parlent couramment le français. La première section est toute française ; elle est libre comme si elle formait une académie séparée.

Au collège militaire de Kingston, il n'y avait qu'un seul cadet de famille française lorsqu'un professeur de francais y fut envoyé, ces années dernières. Tous les cadets lui demandèrent de suivre sa classe, de préférence à celle où l'on enseigne l'allemand. Ce régime se continue.

Les professeurs d'Ontario impriment à présent des petits livres composés d'extraits des œuvres de nos écrivains ; ces passages sont commentés par le professeur ; l'élève les traduit en anglais. J'ai corrigé les épreuves de ces premiers volumes, il y a huit ou neuf années à peine.

Pour celui qui observe et ne se contente pas des propos de tout le monde, il est visible que la langue française fait des progrès rapides dans la province d'Ontario, la seule qui ait encore la prétention d'être tout à-fait anglaise. En premier lieu, les établissements canadiens-français y sont devenus nombreux. Certains comtés sont à moitié peuplés par nos gens. Si l'on voulait être juste, on nous donnerait dans la législature de Toronto quatre ou cinq sièges : par notre nombre nous y avons droit ; nous n'en avons qu'un seul actuellement.

L'éducation supérieure dans cette province embrasse à présent le français, et de plus en plus chaque année. Il y a trente ans, la seule idée de cet enseignement eut révolté la province entière.

Les écrivains d'Ontario sont obligés d'étudier nos livres, attendu qu'en histoire, en littérature, nous possédons déjà une bibliothèque fort respectable, pas moins de six cents volumes, tandis que nos voisins d'Ontario viennent à peine de " mettre la main à la plume." Pour les fins politiques, nos journaux sont lus et commentés à Kingston, Toronto, Hamilton, London ; il y a vingt ans, cela ne se voyait pas. Bref, notre langue fait de ra-

pides progrès au cœur même de la province la moins française de la Confédération.

L'instruction dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick se répand parmi les Acadiens, et cette instruction est française. Le collège de Memramcook a déjà produit deux ou trois écrivains, sans compter des hommes de profession, des ministres de la couronne, un sénateur. Donc, progrès de la langue de ce côté.

Est-il besoin de dire que Manitoba conservera le français ? Cette patriotique province, représente au cœur même de l'Amérique, ce que la province de Québec a été et sera toujours, je l'espère, sur les bords du Saint-Laurent.

Voyez l'Ouest, il est semé de groupes canadiens, fiers de parler français.

La Louisiane, au sud, se réveille, et demande que le Canada lui envoie des livres.

Et que dire de l'Est, de cette Nouvelle-Angleterre, autrefois si hostile à notre race, et qui nourrit à l'heure qu'il est un demi-million de nos frères ?

C'est par les écoles élémentaires que nos compatriotes des Etats de l'Est conservent chez leurs enfants le culte et la connaissance de la langue française. Le clergé canadien et français, répandu parmi eux, se dévoue à cette belle et haute mission. Là encore nous formons des hommes doubles par la valeur que procure une double instruction. Ce mouvement qui, de proche en proche, gagne tous nos groupes, est une garantie d'avenir.

Et chez nous, dans la province de Québec, que voit-on depuis plusieurs années ? Un grand nombre d'enfants, garçons et filles, viennent des Etats-Unis étudier dans nos collèges et nos couvents "pour apprendre le français," comme ils le disent tous en arrivant. Voici donc de futurs citoyens de la république de Washington qui se préparent à faire usage de notre langue et par là à la répandre et lui attirer le respect et la considération qu'elle mérite. Non ! la partie n'est pas désespérée !

Quel sera le sort de ces Français, de ces Acadiens, de ces Métis, de ces Canadiens-français, qui, présentement, parlent la même langue et ne veulent pas s'en départir ? Trois millions d'hommes seront-ils capables de conserver leur langue ? Oui, s'ils la cultivent de manière à la faire respecter et s'il y a entre les groupes des rapports suivis qui facilitent l'échange des idées. Une phrase prononcée à la Nouvelle-Orléans devrait être entendue à Shédiac ; une ligne imprimée à Fall-River ou à Worcester devrait être lue jusque dans les Montagnes-Rocheuses, car tel est notre domaine : nous sommes répandus sur l'Amérique entière.

BENJAMIN SULTE.

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

WIDENER BOOK BUS
JUL 14 1983
CANCELLED
JUN 20 1983
817998

WIDENER BOOK BUS
NOV 07 1983
CANCELLED
7896806
SEP

6284.15.12
Situation de la langue francaise a
Widener Library 003664292
3 2044 086 609 815